

Bureau des radiocommunications

(N° de fax direct +41 22 730 57 85)

Révision 1 à la
Circulaire administrative
CA/131*

8 décembre 2004

**Aux Etats Membres de l'UIT
et aux Membres du Secteur des radiocommunications**

Objet: Données requises pour évaluer les exigences des utilisateurs et l'utilisation du spectre concernant les reportages électroniques par voie de Terre

Le Groupe de travail 6P de la Commission d'études 6 des radiocommunications doit développer une base de données électronique relative aux exigences des utilisateurs et à l'utilisation du spectre concernant les reportages électroniques par voie de Terre, en vue de faciliter la conduite des études préconisées dans la Pièce jointe C de la Recommandation **723 (CMR-03)**.

Au cours de sa première réunion (qui s'est tenue à Genève du 23 au 29 septembre 2003), le Groupe de travail 6P a examiné les contributions fournies en appui aux études préconisées dans la Recommandation **723 (CMR-03)**. Cette réunion a permis de déterminer le format de la base de données, qui figure en Pièce jointe (Pièce jointe A) et dont l'objet est de faciliter la soumission des données d'entrée par les administrations. Il convient de noter que chaque administration doit vérifier la validité des renseignements fournis.

La Pièce jointe A contient certains des renseignements requis par le Groupe de travail 6P pour satisfaire au mandat de la phase d'étude initiale que coordonne le Rapporteur chargé de la question des exigences des utilisateurs et de l'utilisation du spectre concernant les reportages électroniques par voie de Terre. Ce mandat est défini dans la Pièce jointe B. Il est souhaité que le Rapporteur présente les premières conclusions de son étude à la réunion du GT 6P en avril 2004.

* Disponible seulement sur le web.

Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Télex 421 000 uit ch
Télégramme ITU GENEVE

E-mail: itumail@itu.int
<http://www.itu.int/>

Les réponses sont à envoyer à:

M. Roger Bunch
Rapporteur chargé des questions liées
aux reportages électroniques
par voie de Terre
Free TV Australia
44 Avenue Road
MOSMAN NSW 2081
Australie

Tél.: +61 2 8968 7102
Fax: +61 2 9969 3520
E-mail: rbunch@freetvaust.com.au

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Pièces jointes:

- A Données requises pour évaluer les exigences des utilisateurs et l'utilisation du spectre concernant les reportages électroniques par voie de Terre
- B Nomination d'un Rapporteur chargé de la question des exigences des utilisateurs et de l'utilisation du spectre concernant les reportages électroniques par voie de Terre
- C Recommandation **723 (CMR-03)**

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications
- Pour information: participants aux Groupes de travail UIT-R 4B, 6E, 8A, 8D, 8F, 9B, 9D et au GTM 6-8-9.

Pièce jointe A

Données requises pour évaluer les exigences des utilisateurs et l'utilisation du spectre concernant les reportages électroniques par voie de Terre

L'objet de ce questionnaire est d'identifier l'utilisation du spectre de fréquences pour assurer les liaisons télévisuelles itinérantes temporaires nécessaires à l'exploitation des services auxiliaires de radiodiffusion suivants: reportages électroniques (ENG, *electronic news gathering*), radiodiffusion d'actualités en extérieur (NOB, *news outside broadcast*) et radiodiffusion télévisuelle en extérieur (TOB, *television outside broadcast*). Ces renseignements doivent servir à estimer si l'harmonisation à l'échelle mondiale des bandes de fréquences utilisées pour ces services, y compris d'identification d'une ou plusieurs bandes spécifiques, est possible, et ce dans quelle mesure.

Les administrations sont invitées à fournir les renseignements décrits ci-après avant les futures réunions du Groupe de travail 6P qui conduiront à l'achèvement de la rédaction du texte de la CPM pour le rapport du Directeur.

Un Rapporteur a été nommé au sein du Groupe de travail 6P pour coordonner les travaux à réaliser. Ses coordonnées détaillées figurent sur la page de couverture de la présente Circulaire.

Point	Thème	Renseignements requis
1	Bandes de fréquences	
1.1	Identification des attributions de fréquences au niveau national (y compris dans les renvois)/des dispositions de canaux radioélectriques et des assignations de canaux applicables à ces liaisons télévisuelles itinérantes.	
1.2	Identification des bandes de fréquences additionnelles utilisées par les administrations pour les liaisons télévisuelles itinérantes.	
1.3	Identification de tout changement prévue par les administrations pour l'utilisation de telles bandes. Dans ce cas, quelles sont la ou les bandes de fréquences dans lesquelles les administrations prévoient de redéployer les services de reportages électroniques, de radiodiffusion d'actualités en extérieur et de radiodiffusion télévisuelle en extérieur?	
2	Niveau de disponibilité	
2.1	Identification de la disponibilité requise pour les liaisons télévisuelles itinérantes, nature et étendue de cette disponibilité et déploiement pour chacune des bandes identifiées.	
2.2	Identification des caractéristiques techniques et opérationnelles des liaisons télévisuelles itinérantes, utilisation de ces liaisons pour des applications telles que les reportages d'actualités, la production de programmes sportifs, les émissions en direct, notamment en ce qui concerne le niveau de disponibilité.	

3	Brouillages	
3.1	Identification des caractéristiques techniques et opérationnelles des liaisons télévisuelles itinérantes, notamment des renseignements statistiques tels que la fréquence de déploiement ainsi que les heures et la durée d'exploitation de ces liaisons (pour les études d'utilisation en partage de services par satellite par exemple, les renseignements sur la direction de pointage en azimut des liaisons télévisuelles itinérantes sont particulièrement utiles) ou le pourcentage d'utilisation en mode direct réel.	
3.2	Préciser si l'on observe des brouillages notables en conditions normales d'utilisation dans les bandes et canaux identifiés.	
3.3	Indication de l'amplitude des brouillages généralement subis. Spécifier s'il s'agit de brouillages sporadiques ou constants.	
3.4	Identification des principales sources de brouillage.	
4	Possibilité d'harmonisation	
4.1	Identifier la ou les bandes dans lesquelles l'harmonisation à l'échelle mondiale est possible pour l'exploitation des liaisons télévisuelles itinérantes temporaires.	
5	Coordination	
5.1	Identifier la manière dont les liaisons télévisuelles itinérantes et leur utilisation sont coordonnées pour les applications d'ordre général.	
5.2	La coordination s'applique-t-elle à tous les aspects liés à l'exploitation - ou la coordination est-elle restreinte aux sites très importants (sites centraux de collecte par exemple)?	
5.3	Identifier si un tel processus de coordination est effectué au niveau national ou régional.	
6	Demandes futures escomptées en fréquences	
6.1	Estimation, fondée sur l'expérience récente, de la demande en fréquences escomptées d'ici cinq ou dix ans.	

Pièce jointe B

Nomination d'un Rapporteur chargé de la question de l'utilisation du spectre et des exigences opérationnelles concernant les reportages électroniques par voie de Terre

Le Groupe de travail 6P de l'UIT-R,

considérant

- a) que l'UIT-R a élaboré la Question UIT-R 89/6, intitulée "Exigences des utilisateurs concernant le reportage électronique", qui précise que les exigences applicables aux reportages électroniques diffèrent souvent de celles qui s'appliquent aux retransmissions télévisées normales;
- b) que l'UIT-R a élaboré la Question UIT-R 93/6, intitulée "Besoins de fréquences associés aux reportages électroniques", aux termes de laquelle il a été décidé de mettre à l'étude les besoins de fréquences associés aux reportages électroniques;
- c) que la CMR-03 a élaboré la Recommandation **723 (CMR-03)**, dans laquelle il est préconisé que l'UIT-R poursuive d'urgence les études sur l'utilisation du spectre et les exigences opérationnelles associées aux reportages électroniques;
- d) que la Recommandation **723 (CMR-03)** préconise en outre que ces études sur les questions techniques, opérationnelles et de fréquence liées aux reportages électroniques soient entreprises à l'échelle mondiale;
- e) que de nombreuses administrations ont défini les exigences des utilisateurs et ont procédé à des attributions de fréquences pour les reportages électroniques par voie analogique;
- f) que, pour certaines administrations, la mise en œuvre de techniques numériques constitue un progrès susceptible de conduire à une utilisation plus efficace du spectre pour les reportages électroniques,

décide

- 1** de nommer un Rapporteur chargé de la question de l'utilisation du spectre et des exigences opérationnelles concernant les reportages électroniques par voie de Terre;
- 2** que le Rapporteur doit étudier:
 - les questions techniques, opérationnelles et de fréquence liées aux reportages électroniques à l'échelle mondiale;
 - si la numérisation peut être l'occasion d'une utilisation plus efficace du spectre pour les reportages électroniques qui pourrait aider à satisfaire la demande croissante de spectre de ces systèmes;
 - la fourniture de bandes de fréquences suffisantes et appropriées pour satisfaire les besoins des radiodiffuseurs, y compris les besoins temporaires d'autres administrations de passage sur leur territoire;
- 3** que le Rapporteur doit élaborer les Rapports et/ou les Recommandations UIT-R appropriés traitant des différentes caractéristiques techniques et opérationnelles des applications associés aux reportages électroniques;

- 4 que le Rapporteur doit travailler de façon aussi efficace que possible, notamment en adoptant des méthodes de travail électronique, en établissant une plate-forme d'échange électronique au travers du Secrétariat de l'UIT et en planifiant le cas échéant des réunions parallèles à celles du Groupe de travail 6P;
- 5 que le programme d'études concernant les reportages électroniques par satellite doit être porté à l'attention des Groupes de travail UIT-R appropriés (Groupes de travail 4B, 6E, 8A, 8D, 8F, 9B, 9D et GAM 6-8-9);
- 6 que les travaux du Rapporteur devront être achevés pour être inclus par le Groupe de travail 6P dans un rapport destiné à la CMR-06;
- 7 que le Rapporteur doit envoyer son rapport final au Groupe de travail 6P qui le transmettra à la CMR-06.

Pièce jointe C

RECOMMANDATION 723 (CMR-03)

Bandes de fréquences, utilisation du spectre et caractéristiques opérationnelles des systèmes de reportage électronique

La Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2003),

considérant

- a) que l'utilisation d'équipements hyperfréquences portables et nomades fonctionnant dans des bandes appropriées attribuées aux services fixe et mobile, couramment appelés équipements de reportage électronique (RAS), constitue aujourd'hui un élément important de l'ensemble des programmes d'actualités des radiodiffuseurs;
- b) que la croissance de l'utilisation des bandes de fréquences entre 500 MHz et 10 GHz pour les applications mobiles, par satellite ou d'autres applications de radiocommunication a considérablement réduit la souplesse dont disposent certaines administrations pour fournir des bandes de fréquences suffisantes et appropriées pour satisfaire les besoins des radiodiffuseurs y compris les besoins temporaires des radiodiffuseurs d'autres administrations de passage sur leur territoire;
- c) que la numérisation peut être l'occasion d'une utilisation plus efficace du spectre pour les reportages RAS qui pourrait aider à satisfaire la demande croissante de spectre de ces systèmes;
- d) que l'existence de publications pertinentes de l'UIT sur les reportages RAS peut aider les administrations à tenir compte de l'exploitation des systèmes RAS dans la planification de leurs bandes de fréquences;
- e) qu'il est souhaitable que les administrations disposent des rapports et des Recommandations de l'UIT-R appropriés traitant des différentes caractéristiques techniques et opérationnelles des applications utilisant les bandes attribuées au service fixe et au service mobile lorsqu'elles soumettent aux CMR des propositions concernant ces bandes,

recommande que l'UIT-R

1 poursuive d'urgence l'étude des questions techniques, opérationnelles et de fréquence liées aux reportages RAS à l'échelle mondiale;

2 élabore des rapports ou des Recommandations, selon le cas,

invite le Directeur du Bureau des radiocommunications

à rendre compte de l'état d'avancement de cette étude dans le rapport qu'il soumettra à la CMR-07 pour information,

invite les administrations

à participer à cette étude en soumettant des contributions.